



CANTLEY

## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Règlement numéro 461-15 modifiant les Règlements numéros 438-14 - 439-14 - 441-14 - 442-14 - 443-14 et 452-14 relativement aux articles se rapportant aux jetons de présence a été adopté par le conseil municipal le 10 mars 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veuillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille quinze.

---

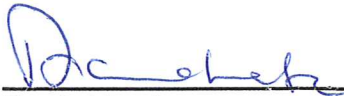
Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 461-15 modifiant les Règlements numéros 438-14 - 439-14 - 441-14 - 442-14 - 443-14 et 452-14 relativement aux articles se rapportant aux jetons de présence en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 17<sup>e</sup> jour de mars entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mars 2015.



---

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier